

ARRETE du 5 août 2026

modifiant l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline

Le Directeur général du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 et R.6152-319 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2024 modifié portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la proclamation des résultats par le bureau de vote, en date du 25 juin 2024 ;

Vu la proposition du directeur général de la santé ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le a) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 26 septembre 2024, « Membres proposés par le directeur général de la santé », est modifié comme suit :

Titulaire : Mme le docteur Pilar ARCELLA-GIRAUX en remplacement de Mme le docteur Marine JEAN-BAPTISTE, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

Les mandats des membres titulaires et suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

**Pour le Directeur général
du Centre National de Gestion et par délégation
La Directrice générale adjointe**



Christel PIERRA